



Réclamation des Congés payés

Par Kiki62

Bonjour

Je voudrais avoir un renseignement sur le paiements des congés payés.

Actuellement en arrêt accident de travail depuis le 21/12/2021. J'aimerais savoir s'il est possible de réclamer mes congés payés depuis la nouvelle loi passé a mon employeur.

Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Qu'entendez-vous par "réclamer vos congés payés" ?
Si vous êtes toujours en arrêt, vous ne pouvez pas prendre de congés.

Par Xav84

Bonjour,

Fort des arrêt du 13 septembre 2023, vous pouvez demander à l'employeur de vous créditer les congés acquis au delà de la première année d'arrêt.

Mais, si l'employeur refuse, il vous faudra envisager une action en justice avec le recours à un avocat.

Cordialement

Par Kiki62

Janus62:

Bonjour je voudrais réclamer le paiement de mes congés payés que j'ai le droit depuis mon embauche(01/04/2021) dans l'entreprise.

Par janus2

Vous ne pouvez pas réclamer le paiement des congés tant que vous restez sous contrat. Il n'y a qu'à l'éventuelle rupture de contrat que les congés peuvent être payés.
Pour l'instant, vous "enrangez" des congés qui seront à prendre quand vous aurez repris le travail.